Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°46

Réunion du : mardi 12 mars 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :
25922321 MONTREUIL FC / GRIGNY FC du 10/03/2024 (R2/A)
25921679 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN / FLEURY 91 FC du 10/03/2024 (R2/B)

SENIORS – CHAMPIONNAT

26658669 CLAYE SOUILLY 1 / HOUILLES AC 1 du 27/01/2024 (R1/A)
A la suite de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements, en date du 07 mars 2024 ayant donné match à rejouer.
La Commission fixe ce match le 13 avril 2024.
La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs dans le cas d'un match à rejouer.

26658724 RED STAR FC 2 / CERGY PONTOISE FC 1 du 09/03/2024 (R1/A)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre officiel et des courriels des 2 clubs,

Considérant qu'un dysfonctionnement de la tablette et/ou de l'application F.M.I. a rendu difficile l'établissement de la feuille de match informatique,

Considérant qu'après plusieurs tentatives infructueuses, une feuille de match « papier » a finalement été rédigée,

Considérant qu'à 18h15, la feuille de match était prête mais qu'au moment de faire les signatures d'avant match, un dirigeant de CERGY PONTOISE F.C. a indiqué à l'arbitre qu'il n'avait pu vérifier la conformité de la composition des joueurs de l'équipe adverse,

Considérant qu'au regard du retard déjà pris, l'arbitre a proposé de faire cette vérification au bord du terrain en même temps que le contrôle visuel des licences,

Considérant qu'à 18h30, l'arbitre a demandé aux 2 équipes de se préparer pour débuter le match, pendant que le dirigeant de CERGY PONTOISE F.C. finissait la vérification des licences,

Considérant que le dirigeant de CERGY PONTOISE F.C. a alors souhaité déposer une réserve d'avant mach et en a informé l'arbitre,

Considérant que le RED STAR F.C., informé de cette réserve d'avant-match, a souhaité modifier la composition de son équipe,

Considérant que le dépôt de la réserve par CERGY PONTOISE F.C. combiné à la volonté du RED STAR F.C. de modifier sa composition d'équipe ont pris du temps de sorte qu'à 18h48 (soit 48mn après l'horaire officiel du coup d'envoi), l'arbitre a décidé de ne pas faire débuter le match, considérant que les conditions n'étaient plus réunies pour traiter ce nouveau problème administratif puis débuter le match,

Par ces motifs,

Donne match à jouer le 30/03/2024.

Décide de désigner un délégué officiel.

25874311 SENART MOISSY 1 / ULIS CO 1 du 16/03/2024 (R1/B)

Demande de changement pour jouer à 18h15.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ULIS CO, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25874344 VAL YERRES CROSNE 1 / ULIS CO 1 du 10/03/2024 (R1/B)

Réception de l'arrêté de fermeture du stade Pierre MOLLET.

La Commission reporte le match au 14 avril 2024.

25874315 BLANC MESNIL SF 1 / US TORCY PVM 1 du 16/03/2024 (R1/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de changement de terrain de BLANC MESNIL SF pour jouer le match sur le complexe Sportif Paul Eluard 1 au BLANC MESNIL, avec accord de l'US TORCY PVM.

Vu l'avis de la C.R.T.I.S.,

Vu les dispositions de l'article 39 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs

fixe la rencontre le samedi 16 mars 2024 à 15h00 et autorise le déroulement de cette rencontre sur le complexe Sportif Paul Eluard 1 au BLANC MESNIL.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

25922295 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / FR.94 LE PERREUX du 17/03/2024 (R2/A)

Demande de changement pour jouer à 16h30

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FR.94 LE PERREUX, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25922664 FC 93 BOBIGNY BG 2 / GRETZ TOURNAN SC 1 du 17/03/2024 (R2/C)

Demande de changement pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de GRETZ TOURNAN SC, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25922324 PALAISEAU US 1 / DRANCY JA 2 du 10/03/2024 (R2/A)

Match non joué.
La Commission,
Après avoir pris connaissant du rapport de l'arbitre officiel ayant déclaré l'impraticabilité du terrain,
Par ce motif,
. reporte ce match au 14 avril 2024.

25925734 COSMO TAVERNY 1 / PARIS ALESIA 1 du 10/03/2023 (R3/D)
Réception de l'arrêté de fermeture du stade Jean Bouin.
Ce match est reporté au 31 mars 2024.
La Commission transmet une copie une District du Val d'Oise.

26768978 FC VILLIERS LE BEL 1 / AS CHELLES 1 du 17/03/2024 (R3/B)
Demande de changement pour jouer à 14h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'AS CHELLES, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

U20 – CHAMPIONNAT

25943313 – LE PERREUX AS FRANCILIENNE / MONTROUGE FC 92 du 03/03/2024 (R2/A)
Retour C.R.D.
La Commission demande un rapport circonstancié aux équipes précisant si une feuille de match a été faite. En cas de non-établissement d'une feuille de match elle demande aux équipes de transmettre la composition des joueurs présents (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence des joueurs ainsi que des entraineurs/dirigeants) à transmettre avant sa prochaine réunion du 20/03/2024.

25883741 PARIS 13 ATLETICO / US TORCY PVM du 24/03/2024 (R1/A)
Demande de changement pour jouer à 18h00, sur le stade Boutroux à PARIS.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'US TORCY PVM, à transmettre au plus tard, le vendredi 22 mars 2024 à 12h00.

25883735 BRETIGNY FCS / POISSY FC du 17/03/2024 (R1/A)
Demande de changement pour jouer à 11h30, en lever de rideau d'un match de NATIONAL 3 si celui-ci est déplacé sur le terrain synthétique.
Accord de la Commission, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.
De plus, la Commission demande au club de l'informer au plus tôt de ce changement de terrain.

U18 – CHAMPIONNAT

547 035 - BLANC MESNIL S.F. – U18 R2/A
À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de BLANC MESNIL SF, à compter du 15 avril 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de BLANC MESNIL.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :
25907997 BLANC MESNIL SF / NEUILLY SUR MARNE SFC du 28/04/2024 (R2/A)

25913293 AUBERVILLIERS FCM / CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL du 22/10/2023 (R3/C)
A la suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 06 mars 2024 ayant donné match à rejouer.
La Commission fixe cette rencontre à rejouer le 31 mars 2024.
La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs dans le cas d'un match à rejouer.

25904865 PALAISEAU US / RACING CLUB DE FRANCE du 10/03/2024 (R1)
Match non joué.
La Commission,
Après avoir pris connaissant du rapport de l'arbitre officiel ayant déclaré l'impraticabilité du terrain,
Par ce motif,
. reporte ce match au 14 avril 2024.

25904831 US TORCY PVM / CRETEIL LUSITANOS US du 17/03/2024 (R1)
Demande de changement pour jouer à 12h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'US CRETEIL LUSITANOS, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25913404 EPINAY ACADEMY / FC 93 BOBIGNY du 10/03/2024 (R3/C)
Courriel du FC 93 BOBIGNY informant d'une erreur sur le score de la rencontre.
La Commission,
Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat,
enregistre le score comme suit :
EPINAY ACADEMY. : 0 but.
FC 93 BOBIGNY: 3 buts.
La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

25913375 AUBERVILLIERS F.C.M. / MITRY COMPANS GOELLY du 17/03/2024 (R3/C)
Demande de changement pour jouer à 16h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MITRY COMPANS GOELLY, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25911032 POISSY FC / ULIS CO du 17/03/2024 (R3/B)
Demande de changement pour jouer à 12h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du CO ULIS, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25904856 RACING CLUB FRANCE 1 / MEUDON AS 1 du 07/04/2024 (R1)
Reprise de dossier.
Courriel du RACING CLUB F RANCE et attestation du Conseil Départemental informant de la fermeture des installations en raison d'une manifestation Test Event les 06 et 07 avril 2024.
Demande de report au 14 avril 2024 à 12h00 du RACING C.F., avec accord de l'AS MEUDON.
Accord de la Commission.

25911057 RACING CLUB FRANCE 2 / VILLENEUVE ORGEVAL 1 du 07/04/2024 (R3/B)
Demande du RACING C.F. pour jouer le 31 mars 2024 en raison de l'indisponibilité des installations à cette date, avec accord de l'AS MEUDON.
Accord de la Commission.

25911040 GRIGNY US 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 24/03/2024 (R3/B)
Reprise de dossier.
Courriel de l'US GRIGNY et attestation de l'employeur de l'éducateur de l'équipe indiquant un déplacement du 24 au 29 mars 2024.
Demande de report au 14 avril 2024 de l'US GRIGNY, avec accord de GARENNE COLOMBES.
Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre à la date du 24 mars 2024.

25908120 SENART MOISSY / SAINT L'AUMONE AS du 17/03/2024 (R2/B)
Courriel de SENART MOISSY indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 mars 2024 **(horaire à confirmer),** sur le terrain n°2 (synthétique) du Stade Omnisports à SAVIGNY LE TEMPLE.
Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.**

25908121 SENART MOISSY / JEUNESSE AUBERVILLIERS du 24/03/2024 (R2/B)
Courriel de SENART MOISSY indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 24 mars 2024 **(horaire à confirmer),** sur le terrain n°2 (synthétique) du Stade Omnisports à SAVIGNY LE TEMPLE.
Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 22 mars 2024 à 12h00.**

25908134 SENART MOISSY / ENTENTE SANNOIS SG du 05/05/2024 (R2/B)
Courriel de SENART MOISSY indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2024 **(horaire à confirmer),** sur le terrain n°2 (synthétique) du Stade Omnisports à SAVIGNY LE TEMPLE.
Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 03 mai 2024 à 12h00.**

25910095 ANTONY FOOT EVOLUTION / BRETIGNY CS du 17/03/2024 (R3/A)
Demande de changement d'ANTONY FOOT EVOLUTION pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

U17 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er RAPPEL
25901650 MONTROUGE FC 92 / MONTFERMEIL FC du 10/03/2024 (R1)

U17 - CHAMPIONNAT

25901621 JOINVILLE RC / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 17/03/2024 (R1)
Demande de changement pour jouer à 17h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du PARIS ST GERMAIN FC, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25901627 FC 93 BOBIGNY BG / MELUN FC du 24/03/2024 (R1)
Demande de changement pour jouer à 15h30, sur le stade Henri Wallon à BOBIGNY.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25904550 TORCY PVM US 2 / DRANCY FC 1du 10/03/2024 (R2/F)
Réception de l'arrêté de fermeture du stade du Fremoy.
La Commission reporte cette rencontre au 31 mars 2024.

U16 – CHAMPIONNAT

544 872 – TREMBLAY F.C.
U16 R3/B – Coup d'envoi de cette équipe à 15h00.
Accord de la Commission.

25893944 RACING CLUB FRANCE / PARIS ST GERMAIN FC du 05/05/2024 (R1)
La Commission prend note de l'attestation du Conseil Général des Hauts de Seine indiquant l'indisponibilité du site Yves du Manoir les 04 et 05 mai 2024.
Ce match est avancé au 31 mars 2024.

25891516 FC 93 BOBIGNY BG / VILLEJUIF US du 24/03/2024 (R2/A)
Demande de changement pour jouer à 12h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'US VILLEJUIF, à transmettre au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

25892180 GENNEVILLIERS CSM / VERSAILLES 78 FC 2 du 28/04/2024 (R3/D)
Demande d'avancement de match de VERSAILLES 78 FC pour jouer le 14 avril 2024.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de GENNEVILLIERS CSM, à transmettre au plus tard, le vendredi 26 avril 2024 à 12h00.

25892038 BRIARD SC / PAYS FONTAINEBLEAU du 17/03/2024 (R3/C)
Demande de report au 21 avril 2024 de BRIARD SC, en raison de l'accord entre les deux clubs.
Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre le 17 mars 2024.

25892035 ESPERANCE AULNAYSIENNE / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/03/2024 (R3/C)
Rappel.
Courriel de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 mars 2024 (horaire à confirmer), au Parc des Sports G. Prudhomme – terrain n°3 Morad Beddar à TREMBLAY EN FRANCE.
Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.**

25892184 RACING CLUB FRANCE / MEUDON AS du 05/05/2024 (R3/D)
La Commission prend note de l'attestation du Conseil Général des Hauts de Seine indiquant l'indisponibilité du site Yves du Manoir les 04 et 05 mai 2024.
. avance ce match au 31 mars 2024.

25891940 VAIRES ENT. EC US / FONTENAY SOUS BOIS US du 26/05/2024 avancé au 31/03/2024 (R3/B)
Demande de report au 12 mai 2024 de VAIRES ENT. EC US, en raison d'un tournoi U12 et d'un évènement multisports programmé avec la municipalité à cette date.
La Commission reporte cette rencontre le 14 avril 2024.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
25894152 TROPS FC 1 / AFP 18 1 du 09/03/2024
Match non joué.
La Commission,
Après lecture des pièces versées au dossier (FMI et rapport de l'arbitre officiel),
Considérant le match n'a pas pu débuter en raison de l'absence d'équipements pour l'équipe de TROPS FC,
Considérant les dispositions des articles 16 et 40.2 du RSG de la LPIFF,
Par ces motifs,

Donne match perdu pour erreur administrative à l'équipe de TROPS FC (0pt ; 0 but), pour en attribuer le gain à l'AFP 18 (3pts ; 0 but).

Poule B

25902862 CLICHY USA 1 / VILLETANEUSE JS 1 du 09/03/2024

La Commission,
Pris connaissance de la FMI, du rapport de la permanence téléphonique et du courriel de VILLETANEUSE JS,
Considérant que le club de VILLETANEUSE JS indique que l'absence de son équipe est dû à la panne d'un véhicule (7 places) d'un parent accompagnateur,
Par ce motif,
Demande au club de VILLETANEUSE JS de transmettre les justificatifs de réparation du véhicule concerné pour sa réunion du mardi 19/03/2024.

Dans l'attente de la réception, des documents, le forfait de l'équipe reste maintenu.

25902886 PARIS EST SOLITAIRE 1 / CLICHY USA 1 du 16/03/2024

Demande de PARIS EST SOLITAIRE pour jouer le match à 15h00 sur le terrain n°1 du Parc des Sports Interdépartemental à BOBIGNY.
Ce terrain n'étant pas classé, la Commission ne peut émettre un avis favorable.
Le match reste donc maintenu au stade Jules Ladoumègue 1 à 12h00 dans l'attente d'une nouvelle proposition du club.
La Commission précise que les rencontres de niveau régional restent prioritaires sur celles de niveau départemental.

Copie de la présente décision à la mairie de PARIS.

25902863 CLICHY USA 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 23/03/2024

La Commission prend note du courrier de la mairie de CLICHY LA GARENNE indiquant l'indisponibilité du stade Nelson Paillou.
Ce match est reporté au samedi 30/03/2024.

Poule D

25903457 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 1 du 02/03/2024

Reprise de dossier (Match non joué).
Après lecture des pièces versées au dossier (rapport complémentaire de l'arbitre officiel, rapport de CHAMPS SUR MARNE FOOT),
Regrettant l'absence de rapport de FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE,
Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 17h30,
Considérant que dans son rapport l'arbitre indique :

- Que les 2 équipes étaient présentes et en tenue à l'heure du coup d'envoi
- Qu'il n'a pas fait débuter la rencontre en raison :
  - De l'absence de l'éducateur de CHAMPS SUR MARNE FOOT et qu'après renseignement ce dernier était en route
  - De l'absence de présentation des licences de CHAMPS SUR MARNE FOOT
  - Du refus de CHAMPS SUR MARNE FOOT de faire une feuille de match papier suite au problème avec la FMI
  - Qu'à 17h48, l'éducateur CHAMPS SUR MARNE FOOT n'était toujours pas présent et qu'il est arrivé par la suite sans pouvoir en préciser l'horaire exact
  - Du refus des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE de jouer la rencontre suite à ce problème

Considérant que dans son rapport le club CHAMPS SUR MARNE FOOT précise que :

- Ce match allait débuter avec du retard du fait du retard d'une rencontre avant sur le même terrain
- Suite à un problème de tablette, le responsable de la catégorie a quitté le stade pour aller chercher une autre tablette,
- Que le responsable est revenu avec la tablette à 17h40,

- Que l'arbitre était d'accord pour jouer le match mais l'adversaire ne souhaitait plus jouer

Considérant qu'il ressort des explications transmises que le non-déroulement de la rencontre est lié aux formalités d'avant match (absence de Fmi, absence de présentation des licences de CHAMPS SUR MARNE FOOT entre autre),
Considérant que la responsabilité du club de CHAMSP SUR MARNE FOOT est engagée dans le non-déroulement de la rencontre,
Par ces motifs,
Donne match perdu pour erreur administrative au club de CHAMPS SUR MARNE FOOT (0pt ; 0 but) pour en attribuer le gain aux FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE (3pts ; 0 but).

25903487 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / RAINCY FA 1 du 16/03/2024
Demande de ROSNY SOUS BOIS SO pour avancer le coup d'envoi à 14h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RAINCY FA à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024 – 12h00.

Poule E
25904116 BRIE EST FOOTBALL CLUB 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 09/03/2024
Ce match est reporté au samedi 30/03/2024.
La Commission précise qu'en cas de nouvelle indisponibilité, le match sera inversé à MAISONS ALFORT.

25904144 BRIE EST FC 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 16/03/2024
La Commission,
Pris connaissance du nouveau courriel de la Communauté de Commune des 2 Morins du 08/03/2024 confirmant l'interdiction d'utilisation des terrains de football du complexe Gérard Petit Frère, terrains de Jouy sur Morin et du Fourcheret et ce jusqu'à nouvel ordre.
Considérant que le terrain en herbe de REBAIS est fermé jusqu'au 11/03/2024 inclus,
Considérant que BRIE EST FC a déjà un match en retard,
Par ces motifs,
Demande au club de BRIE EST FOOTBALL CLUB si le match peut se dérouler sur le terrain n°1 de REBAIS.
A défaut le match sera reporté au samedi 20/04/2024.

De plus, la Commission demande toujours au club de BRIES EST FOOTBALL de l'informer :
- Si une réouverture du complexe intervient
- S'il dispose d'un terrain de repli pour les rencontres

Matchs à domicile de l'équipe :
Le samedi 25/05/2024 – 25904153 BRIE EST FC 1 / COURTRY 1

25904148 VAL D'EUROPE FC 1 / CHARENTON CAP 1 du 06/04/2024
Rappel
En l'absence de la réception du justificatif d'indisponibilité du stade des Marmousets de SERRIS,
Ce match reste maintenu au 06/04/2024.

Poule G
25909984 ACCB 2 / VERSAILLES 78 FC 1 du 16/03/2024
Demande de l'ACBB pour jouer le match à 16h30 au stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VERSAILLES78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 15/03/2024 – 12h00.

U15 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2ème et dernier rappel :
Régional 2 – poule B – 25902852 COURONNES OFC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 02/03/2024
Régional 2 – poule H – 25915397 VILLETANEUSE CS 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 02/03/2024

1er rappel :
Régional 2 – poule H – 25915402 RED STAR FC 2 / DRANCY JA 1 du 09/03/2024
Régional 2 – poule J – 25913900 ARGENTEUIL RC / SARTROUVILLE ES 1 du 09/03/2024

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule B
25865380 RACING CF 1 / DRANCY JA 1 du 04/05/2024
La Commission prend note du document du Conseil Général des Hauts de Seine indiquant l'indisponibilité du site le samedi 04/05/2024.
La Commission avance ce match au samedi 30/03/2024.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :
Régional 3 – poule B – 25889790 MONTFERMEIL FC 2 / PUC 1 du 09/03/2024

CDM – CHAMPIONNAT

25883053 MENUCOURT AS / ABEILLE DE RUEIL du 10/03/2024 (R2/A)
La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant l'absence de l'équipe d'ABEILLE DE RUEIL, à l'heure du coup d'envoi,
. enregistre le 2ème forfait non avisé d'ABEILLE DE RUEIL.

25883863 COURBEVOIE SPORTS / CHAMPIONNET S. PARIS du 17/03/2024 (R3/B)
Demande de changement pour jouer à 9h00, en raison d'un match à 11h00.
Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

25884127 THORIGNY FC / PAYS CRECOIS FC du 17/03/2024 (R3/D)
Demande de report au 21 avril 2024 du FC THORIGNY, en raison de l'indisponibilité du terrain, avec accord de PAYS CRECOIS FC
La Commission demande au club de THORIGNY FC de fournir une attestation d'indisponibilité de la Mairie, au plus tard le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.
A réception, la Commission statuera ; à défaut le match sera maintenu au 17 mars 2024.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25881826 PORCHEVILLE FC 1 / SAINT DENIS US 1 du 10/03/2024 (R2/A)
Match non joué.
La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Après réception du courriel d'explications de l'US SAINT DENIS et de la facture du garage indiquant le remorquage du véhicule accidenté,
Par ces motifs,
. Donne match à jouer le 31 mars 2024.

25881830 SARCELLES AAS / TRAPPES ES du 10/03/2024 (R2/A)

Courriel de l'arbitre informant d'une inversion lors de la saisie du score de la rencontre.
La Commission,
enregistre le score comme suit :
SARCELLES AAS : 6 buts.
TRAPPES ES : 1 but.
La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

25881333 FRESNES AAS / CRETEIL AC du 10/03/2024 (R1)

La Commission prend note de l'attestation du Directeur des Sports de la Mairie de FRESNES indiquant l'indisponibilité du terrain le 10/03/2024.
Demande de l'AC CRETEIL de reprogrammer ce match le 12 mai 2024.
Considérant que la date du 31 mars 2024 est identifiée comme la première date de match remis,
Vu la nécessité de mettre à jour le calendrier,
Par ces motifs,
Emet un avis défavorable à la demande du 12 mai 2024 et reporte cette rencontre au 31 mars 2024.

25882328 BRUNOY FC / MORANGIS CHILLY FC du 17/03/2024 (R3/C)

Reprise de dossier.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 mars 2024 à 9h30, sur le stade municipal à BRUNOY.
Accord de la Commission.